Image not found or type unknown

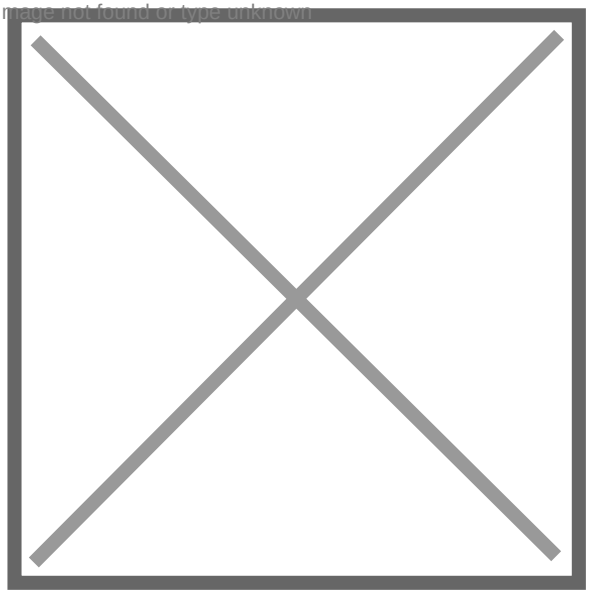

Réparation d'une plaque de cuisson

Par **ylka**, le **24/10/2008** à **13:45**

Bonjour,j'occupe mon appartement depuis le 13 juin 2008.A mon entrée dans les lieux , il y avait une plaque de cuisson de 4 feux électriques et je dois dire que cela a été un plus dans ma prise de décision même si lors de l'état des lieux, elles ne fonctionnaient pas.Un mois après deux feux sur quatre faisaient disjoncter le compteur.Je l'ai signalé à l'agence et depuis ce moment je n'utilise plus que deux feux.Aujourd'hui l'agence vient de m'apprendre que le propriétaire refusait de prendre en charge la totalité des frais de remplacement au motif que mon contrat de bail ne précise pas qu'il s'agit d'une cuisine équipé.Or quand à mon entrée dan les lieux, les 4 feux ne fonctionnaient pas, ils onrt envoyé quelqu'un. Ce qui signifie qu'ils estimaient que les plaques faisaient partis du contrat de bail et que la réparation était dans leur charge. Ils disent que de toute les façon, ils comptaient retirer cette plaque avant de faire louer.Par ailleurs, dans le devis, la société a mentionné que la plaque n'était plus aux normes de sécurité.Or, nous continuons à l'utiliser.Que puis-je faire s'il vous plaît?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés